



Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

STERN 450

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

herbicide

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

HELM AG

Nordkanalstraße 28

D-20097 Hamburg

N° de téléphone +49(0)40 / 2375-0

N° Fax +49(0)40 / 2375-1845

Service émetteur / téléphone

Téléphone: +49(0)40 / 23750 Fax: +49(0)40 / 23751845

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

SDB@HELMAG.COM

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux (en allemand et anglais):

+49 (0)551 192 40 (Giftinformationszentrum Nord)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences (en allemand et anglais):

+44 (0) 1235 239 670 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH09

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

Conseils de prudence

P273
P391
P501

Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
donnée non disponible
Evaluation vPvB
donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation aqueuse

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
1	N-(phosphonométhyl)glycine, composé avec 2-propylamine (1:1)		
	38641-94-0 254-056-8 015-184-00-8 -	Aquatic Chronic 2; H411	>= 50,00 - < 70,00 % en poids
2	isopropylamine-		
	75-31-0 200-860-9 612-007-00-1 -	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 1; H224 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
3	bétaïne laurique diméthylque		
	683-10-3 211-669-5 -	Skin Corr. 1B; H314	< 2,50 % en poids
4	dodécyldiméthylamine		
	112-18-5 203-943-8 -	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Skin Corr. 1B; H314	< 0,50 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	A	-	-	-

Pour le texte complet des notes: voir article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse; extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Aucun(e) n'est connu(e).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	isopropylamine-	75-31-0	200-860-9		
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agent chimiques en France					
Isopropylamine					
	VME	12	mg/m ³	5	ml/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur			
liquide			
incolore à jaunâtre			
Odeur			
Donnée non disponible.			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	env.	4,4	
Température de référence		20	°C
Concentration		100	%
Méthode	CIPAC MT 75.3		



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion / Zone de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / Zone de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Méthode	EEC A9		
Remarque	non inflammable		
Température d'auto-inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
non			
Propriétés explosives			
Le produit n'est pas explosif.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	env.	1,2	g/ml
Température de référence		20	°C
Méthode	EEC A3		
Solubilité dans l'eau			
Donnée non disponible.			
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-(phosphonométhyl)glycine, composé avec 2-propylamine (1:1)	38641-94-0	254-056-8
log Pow			-5,4
Source	Toxnet		
Viscosité			
Valeur		27,3	mPa*s
Température de référence		40	°C
Type	dynamique		
Méthode	CIPAC MT 192		

9.2 Autres informations

Autres informations			
Donnée non disponible.			



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
DL50	>	2000	mg/kg
Méthode	OECD 423		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
DL50	>	2000	mg/kg
Méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
CL 50	>	4,4	mg/l
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Remarque	Concentration la plus élevée possible pour les tests.		
Remarque	Aucune mortalité.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Évaluation	non sensibilisant		



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction
Donnée non disponible.
Cancérogénicité
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Donnée non disponible.
Danger par aspiration
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
CL50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			
Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	STERN 450		
CE50		38,2	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
CE50		40,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Navicula pelliculosa		
Méthode	OCDE 201		
ErC50		45,3	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Skeletonema costatum		
Méthode	OCDE 201		



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau		
1	N-(phosphonométhyl)glycine, composé avec 2-propylamine (1:1)	38641-94-0 254-056-8
log Pow		-5,4
Source	Toxnet	

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	N-(phosphonométhyl)glycine, composé avec 2-propylamine (1:1)
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"
Remarque	Pour le transport, les colis de <= 5l/5kg bénéficient de l'exemption selon ADR 5.2.1.8.

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	N-(phosphonométhyl)glycine, compound with 2-propylamine (1:1)
EmS	F-A+S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"
Remarque	Pour le transport, les colis de <= 5l/5kg bénéficient de l'exemption selon IMDG 2.10.2.7



Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	N-(phosphonomethyl)glycine, compound with 2-propylamine (1:1)
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et abre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]; SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe3: Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour une dose d'utilisation de 2880 g sa/ha. SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter, par rapport à la zone non cultivée adjacente, une zone non traitée de:

- 20 mètres pour une dose d'utilisation de 2160 g sa/ha et 2880 g sa/ha ;
- 5 mètres pour une dose d'utilisation de 1080 g sa/ha et 1440 g sa/ha.

Délai de rentrée : 6 heures

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange



Nom commercial : STERN 450

Version actuelle: 2.0.0, établi le: 10.01.2017

Version remplacée: 1.0.2, établi le: 23.11.2015

Région: FR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

ID 653034

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

A	Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type «composés de ...» ou «sels de ...». Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.
---	--

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.